

Contribution du
Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA)
de PACA N°20 (décembre 2018)

La participation

La participation, qu'est-ce que c'est ?

Notre travail a débuté par la présentation de 4 instances participatives locales :

1. Le Conseil de la Vie Sociale du CHRS William Booth de la Fondation de l'Armée du Salut

C'est un **lieu d'échange et d'expression** sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel nous sommes accueillis. C'est également un **lieu d'écoute** très important qui fonctionne de manière **démocratique** : nous élisons nos représentants. Notre CVS organise des réunions, propose des activités et des améliorations aux équipes de travailleurs sociaux. **Nous sommes dynamiques et souhaitons inclure dans notre travail toutes les personnes hébergées au CHRS.**

2. Le Groupe Ressources d'HAS Avignon

Il est **composé de divers acteurs** : des personnes concernées, des bénévoles, des citoyens, des partenaires institutionnels et associatifs, des salariés et administrateurs d'HAS, etc. Il **crée des ponts entre des personnes d'horizon très diverses**, apportant ainsi une grande richesse tant dans l'analyse que dans les solutions envisagées. Il **crée des outils** permettant de faciliter le travail des éducateurs ainsi que le parcours des personnes accueillies.

C'est comme un phare : on s'en éloigne chargé d'idées et de savoir à mettre en application ; et on y revient riche de ses expériences (bonnes et mauvaises) pour **partager** et en **apprendre d'autres**, voire tout remettre en cause et recommencer. Il est le témoin de notre **volonté toujours plus forte de faire chaque jour plus et mieux pour ceux qui ont moins.**

3. Le Carillon Marseille

Le **Carillon Marseille** est un **réseau de solidarité** visant à améliorer le quotidien des personnes à la rue, tout en luttant contre leur isolement. L'objectif est de **changer le**

regard sur les personnes sans domicile en encourageant le "**faire ensemble**" entre **habitants, personnes dans la grande précarité** et **commerçants**.

4. Le **CRPA PACA**

C'est une **rencontre conviviale**, tous les 3 mois, de **personnes accueillies**/accompagnées et de **professionnels** qui font, ensemble, des **propositions concrètes** pour faire évoluer les politiques publiques qui les concernent. C'est également : une **co-construction** entre administrations, associations et personnes accueillies, un **contact direct** avec les personnes concernées par les politiques publiques, **une évaluation des politiques publiques par les personnes concernées** ainsi qu'une communication avec les pouvoirs publics dans une **démarche de citoyenneté** pour améliorer les choses.

Les travaux ont ensuite repris et permis de co-construire les idées suivantes :

- La **participation efface certaines frontières entre les personnes à la rue, les personnes précaires et les « citoyens classiques »** ;
- La **participation humanise et redonne de la visibilité** tout en affirmant que les **personnes** sont **considérées**, qu'elles sont utiles ;
- Il est **important de se mélanger** : les personnes accompagnées, les professionnels et les représentants de l'État, lorsqu'ils se retrouvent dans de bonnes conditions d'échanges, peuvent construire des ponts ;
- **Participer**, échanger ensemble permet de faire **progresser la société**, de sortir de l'individualisme ;
- **La participation sans effets ni suites, c'est épuisant**. Besoin de concret pour s'investir sur le temps long ;
- **Les personnes accompagnées doivent être intégrée dès la base des projets**, des actions, des réflexions ;
- Pour que la **participation fonctionne** correctement, **les personnes doivent avoir quelque chose en commun** : une valeur, un territoire, une histoire, afin d'avoir une base relationnelle concrète. **À la participation doit préexister des liens, qu'il s'agit de construire si besoin puis d'entretenir** ;
- Les **préalables à la participation**
 - **autoriser les gens à contester**, à refuser, à critiquer ;
 - besoin d'un **climat de confiance**, de sentir que les directions des associations soutiennent la démarche ;
 - nécessité d'avoir des **conditions matérielles minimum** (un espace dédié, du temps consacré, etc.) ;
 - des **volontés partagées**.
- **La participation doit pouvoir prendre des formes multiples : être présent sur un territoire, faire partie d'un ensemble, d'un groupe, d'un collectif, etc. ;**

- Pour que la participation soit saisie et activée, utilisée, il faut un certain niveau d'information. **Les informations doivent circuler dans des espaces auxquels les personnes accompagnées sont connectées** (l'affichage n'est pas suffisant, par exemple) ;
- La **loi de 2002-2** est pleine de **belles intentions**, mais il faudrait **revoir les textes** dans la pratique **car son application n'est pas satisfaisante**.

Comment agir ? Réflexions et propositions

- Les **réunions collectives**, réunissant les **personnes accompagnées** et les **professionnels** doivent se tenir avec un **ordre du jour co-construit** ;
- Monter un **réseau social inter-établissements** (Facebook, groupe WhatsApp) qui pourrait s'intituler « *Les résidents ont droit à la parole* » qui **permettrait de diffuser des informations et servir de lieu d'échanges** ;
- Donner l'envie de participer aux personnes accompagnées en présentant des expériences qui fonctionnent, qui font bouger les lignes ;
- Monter des **ateliers, conduits par des personnes accompagnées et des professionnels** pour **faciliter l'accès aux informations**, parler des droits, etc. ;
- Le **droit au rassemblement**, avoir **accès à des lieux**, des salles pour pouvoir échanger et élaborer ensemble afin de devenir force de proposition.
- **Faciliter l'arrivée des personnes dans une structure en les informant** : installer un **système de parrainage** qui permettent au nouveau venu de comprendre le fonctionnement de l'association et de l'introduire auprès des différents groupes/instances ;
- Pour les **associations fonctionnant « en diffus »**, **prévoir un lieu de rencontre**, des liens par les réseaux sociaux pour faciliter l'émergence des collectifs (lieu ressources) ;
- Dans les **établissements qui ne proposent pas d'instance de participation concrète et effective**, que l'État fasse des rappels à la loi et puisse en venir jusqu'à des **sanctions concrètes** (revoir la tarification) ;
- Que les **personnes puissent participer à l'écriture de leur projet** ;
- Développer un système d'évaluation régulier sur la vie de l'établissement, que **les personnes accompagnées soient associées aux démarches qualités**.

Les destinataires de cette contribution :

Les membres du CRPA ; les adhérents URIOPSS PACA et Corse et des autres Régions ; les coordonnateurs nationaux CNPA-CRPA ; les DDCS et DRDJSCS ; les centres de formation en travail social (via Nathalie JAMI); le site de l'URIOPSS ; le groupe ALERTE (générique); etc.

20 décembre 2018

Pour tout contact avec le CRPA PACA : Francis Vernède f.vernede@uriopss-pacac.fr / 04.96.11.02.34